snpnc
au service d'un métier depuis 1954
Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

www.snpnc.org
TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

PLACEMENT LA FOLIE DES VOITURES ANCIENNES
PAGE 12
FOOT LE PRÉSIDENT DE LILLE CROIT À L'EXPLOIT CONTRE L'INTER
PAGE 29
0,80€
4 PAGES COURSES
France Soir
MERCREDI 2 novembre 2011
Votre grand quotidien national
francesoir.fr

Ainsi, l'Unac, syndicat majoritaire, estime que la situation économique actuelle d'Air France ne permet pas de trop fortes exigences, comme nous l'explique son vice-président, Eric Chauvel, chef de cabine.

Avantages made in Air France

« Air France perd de l'argent depuis trois ans. Certains sont persuadés qu'Air France ne coulera jamais. C'est faux, personne n'est à l'abri. Alitalia, Swiss Air, ces compagnies ont diparu alors que leurs avions étaient pleins ! Si, demain, nous demandons à la direction de mettre trois personnels navigants de plus sur chaque vol, elle acceptera… Mais mécaniquement, nos salaires devront diminuer, et nos conditions de travail ne seront plus les mêmes ! Par exemple, à Air France, nous avons treize jours de repos par mois, alors que le minimum européen est de sept. Nos heures de vol sont limitées à 80 par mois, à EasyJet, cette limite grimpe à 95 heures. Nous avons 48 jours de vacances, une belle grille de progression salariale, et le salaire moyen d'un personnel navigant à Air France est de 2.600 €. Tout cela, il faut le prendre en compte et ne pas l'oublier. Il faut savoir être pragmatique. »

Pour ceux qui auraient loupé l'excellente intervention du Président de l'UNAC le 31 octobre 2011 sur Sud Radio, cession de rattrapage avec cette non moins excellente interview du vice-président de cette organisation dans France Soir du 2 novembre. Les propos de l'un et de l'autre dans les média sont identiques.

Ne soyez pas étonnés de l'impression de déjà vu qui vous saisira à la lecture de cet extrait, il suffit pour cela de se reporter à la rhétorique de la Direction d'Air France.

Le PNC ne doit pas avoir de trop fortes exigences ?...

En effet, les dirigeants de l'UNAC ont été exemplaires en la matière depuis quatre ans :

- Ils ont été les seuls à retirer leur préavis de grève en octobre 2007 quand la Direction a fait les gros yeux ;
- Ils ont combattu avec virulence le système de rémunération actuel en nous expliquant démonstration vidéo à l'appui qu'on allait perdre de l'argent ;
- Ils ont été les seuls à signer un TMR (temps partiel) que les tribunaux ont jugé illicite ;
- Ils ont été les seuls à signer l'accord PNC Bases province venu cranter vers le bas les conditions d'utilisation des PNC sur moyen-courrier.

Si l'on avait jusque là du mal à saisir les intérêts défendus par les patrons de l'UNAC on n'osait croire qu'ils se prendraient un jour pour les DRH bis de l'Entreprise.

En relayant haut et fort le message frelaté de la Direction d'Air France devant le grand public, le pas a été désormais franchi !